

Bourron-Marlotte

Lettre d'information

COVID-19 n°3



IMPOTS SUR LE REVENU

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le calendrier de dépôt de la déclaration des impôts 2020 (impôts sur le revenu 2019) est décalé. Pour rappel, la plateforme de déclaration devait ouvrir le 5 avril 2020.

Plus d'informations sur <https://www.economie.gouv.fr/im-pot-sur-les-revenus-2019-calendrier-de-de-la-declaration-2020>

Nouveau calendrier :

Déclaration Internet : 20 avril 2020 au 11 juin 2020 à 23h59 (dates pour le département 77)

Déclarations papier (pour les contribuables ayant déclaré en papier en 2019) : 12 juin 2020

URBANISME

L'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 définit des mesures de prolongement ou de suspension des délais d'instruction des procédures d'urbanisme durant la période d'urgence sanitaire.

Détails des mesures sur <http://bourronmarlotte.fr/services-demarches/coronavirus/actualite-urbanisme/>

**PERMANENCE
TELEPHONIQUE
MAIRIE**

**Du lundi au
vendredi**

De 10h à 14h au

01 64 45 58 50

URGENCES

Administratif :

06 72 66 94 59

Technique :

06 12 84 35 38

Police municipale :

06 03 05 22 16

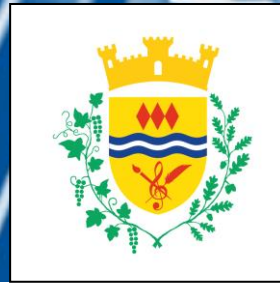
Astreinte élus :

06 11 67 44 49

Commune de Bourron-Marlotte

2 avril 2020

Informations susceptibles d'évolution



NUMEROS URGENCE ET SOUTIEN

Cette période de confinement peut être particulièrement difficile pour les personnes seules et isolées, les personnes victimes de violences familiales... Des numéros existent pour vous aider

En cas de **danger immédiat** : **17**

Violences sur les enfants : appeler le **119** ou aller sur allo119.gouv.fr

Violences conjugales : appeler le **3919** ou aller sur arretonslesviolences.gouv.fr

Nouveau : possibilité d'envoyer un **SMS au 114** si vous ne pouvez pas parler au téléphone

Soutien psychologique dans le cadre de l'épidémie actuelle et du confinement : **0800 130 000**

Des élus et des bénévoles de la commune sont également disponibles pour les personnes seules ayant besoin d'un accompagnement social ou tout simplement de discuter (par téléphone) pour se changer un peu les idées. Si vous êtes intéressé, ou si vous avez connaissance d'un voisin en ayant besoin, merci d'appeler la mairie.

*Prenez soin
de vous*

DECHETS

Afin de protéger les agents de collecte, des mesures particulières doivent être prises concernant les déchets potentiellement contaminés (mouchoirs, masques...). Plus d'informations sur <https://www.smictom-fontainebleau.fr/>

Nous remercions également nos concitoyens de faire preuve de civisme en portant une vigilance particulière au respect de la propreté dans la commune (mouchoirs, mégots, déjections canines...). D'autant plus que certains de ces déchets peuvent être contaminants.

SMICTOM - LOMBRIC **Protection collecte des déchets** **COVID-19**

Mouchoirs souillés + **masques chirurgicaux** + **et tous les textiles sanitaires**

à jeter dans un premier **sac plastique fermé et vidé de son air, conservé 24 heures** avant d'être **enfermé** dans un **second sac**

et à déposer dans votre **bac ou borne à ordures ménagères**

Actualité sur **lombric.com** et **Facebook**

Information Coronavirus
0800 130 000

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS